



# Fonds De Commerce De Prestation En Régie Informatique

Publié sur [actify.fr](https://actify.fr) le octobre 29, 2024

79 vues

## Adresse:

6 RUE DES BATELIERS

## Date de fin de commercialisation:

01/12/2024

## Date limite de dépôt des offres:

04/11/2024

## Etude:

Etude LEGRAS DE GRANDCOURT Patrick

1104-129127. Description du fonds de commerce :

Activité : Prestations de service en régie informatique

Contrats de sous-traitance des freelances en cours :

Pour la prestation Client final AXA :

Contrat AXA AVANSSUR - ANDRIA IT \_ZA-2

Freelance Zakaria ELMAMOUN - Sous traitant WORLDDATA – Contrat WORLDDATA TEAM - Zakaria ELMAMOUN

Nous facturons 590€HT par jour presté

Nous sommes facturés 530€HT par jour presté

Contrat AXA AVANSSUR - ANDRIA IT \_TM-2

Freelance Tedy MOKEMBI – Sous traitant STA PORTAGE – Contrat STA PORTAGE - TEDDY MOKEMBI

Nous facturons 580€HT par jour presté

Nous sommes facturés 470€HT par jour presté



Pour la prestation Client final NEXANS, en sous traitance de CONSULTIME – Contrat Contrat CONSULTIME

Freelance Dominik AMBA (NIK et LAS CONSULTING) – sous traitant CONSULTIME – factures de prestations jointes

Nous facturons 600€HT par jour presté

Nous sommes facturés 544€HT par jour presté

Pour la prestation Client final Federation Francaise de Tennis – en Sous Traitance de STYR – Contrat STYR\_ANDIA\_IT.pdf

Freelance Lasteny AMBA (NIK et LAS CONSULTING) - factures de prestation jointes

Nous facturons 650€HT par jour presté

Nous sommes facturés 617€HT par jour presté

Pour la prestation Client Final SOLETANCHE FREYSSINET - en sous traitance de BON SENS CONSULTING

Frelance Johan FORTUNO – Sous traitant CEGELEM – Contrat CONTRAT DE PRESTATION - JOHEN FORTUNO

Nous facturons 340€HT par jour presté

Nous sommes facturés 300€HT par jour presté

Comptabilité : Ci-joint le plan de trésorerie sur septembre 2024 et octobre 2024 permettant de constater les ressources et les charges sur deux mois.

Comptabilité : le liquidateur n'est pas responsable de la comptabilité remise entre ses mains, à titre d'informations sans garantie de fidélité et de certification.

Salariés : Annexe 1

Actifs à reprendre :

Eléments incorporels : Fonds de commerce de transports routiers de fret interurbains

- Droit au bail des locaux sis 6 rue des Bateliers 92110 CLICHY
- Droit au bail des locaux sis 55 avenue de Colmar 92500 RUEIL-MALMAISON
- Clientèle et achalandage,
- Enseigne/nom commercial

Eléments corporels :

- Mobilier, matériel, stocks en pleine propriété selon inventaire établi par Maître MISSIKA, commissaire-priseur.

Les actifs corporels repris ne pourront inclure les biens susceptibles de revendication.



Les revendications de tiers portant sur des biens meubles peuvent intervenir dans un délai de trois mois à compter de la publication du jugement d'ouverture au BODACC.

Dans une telle hypothèse, l'acquéreur s'engage à restituer les biens revendiqués sans recours ni contre la procédure collective ni contre le liquidateur dont la responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée à cet égard.

Le matériel roulant, à défaut d'avoir été expressément visé dans la marque d'intérêt, ne sera pas compris dans le périmètre de la cession.

La liste des actifs à céder peut être consultée sur le site du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires ([www.cnajmj](http://www.cnajmj.com)) et sur le site [www.degrandcourt.fr](http://www.degrandcourt.fr).

Les renseignements ne sont communiqués qu'à titre indicatif étant rappelé que peuvent être demandés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre un Extrait K-BIS, les bilans, les états d'inscription ainsi que l'inventaire détaillé.

Conditions de recevabilité des offres:

Sous peine d'irrecevabilité, les offres devront être déposées au plus tard le :

Lundi 4 novembre 2024

A 12H00

En mon étude :

31 avenue de la Fontaine de Rolle

92000 - Nanterre